

Participez à notre séance d'information !

Mercredi 18 mars 2026

19h30

**Cette séance est tout public
et sera suivie d'un apéritif.**

*Salle communale, Grand'Rue 38
1196 Gland*



*Inscription souhaitée par mail
à durable@gland.ch.*

Un soutien communal pour éliminer les nids

Les frais d'intervention pour la destruction des nids
seront couverts à 100%, maximum CHF 700.-
par le programme de subventions de la Ville de Gland
gland.ch/subventions-durables.



Vous désirez en savoir plus ?

Pour mieux lutter contre le frelon asiatique,
il est essentiel de comprendre son cycle de vie
et son impact sur notre environnement.

Retrouvez toutes les informations complémentaires
sur notre page dédiée et participez à la protection
de notre biodiversité !



gland.ch/frelon-asiatique

Gland
VILLE DE



*La lutte contre le frelon asiatique
est une mesure d'adaptation
aux changements climatiques
du plan climat communal.*

Luttons contre le frelon asiatique



**Des gestes simples
pour protéger notre biodiversité**

Reconnaître le frelon asiatique

Ne le confondez pas avec le frelon européen

Frelon asiatique

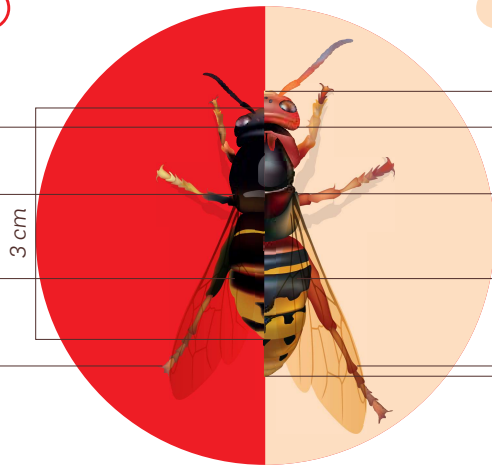
Tête noire
et visage orangé

Thorax noir

Abdomen
majoritairement noir

Extrémités des pattes
jaunes

En vol :
insecte globalement noir



Frelon européen

Tête brun-rouge
/ jaune

Thorax
brun-jaune

Abdomen
majoritairement jaune

Pattes brunes

En vol :
abdomen jaune visible



Ni avec d'autres insectes

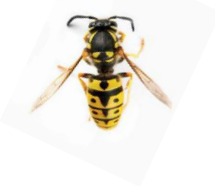
Frelon asiatique

Frelon européen

Abeille

Guêpe

Bourdon



Reconnaître les nids



Le nid primaire contient la reine et une dizaine d'ouvrières : il est formé dès le printemps, souvent proche du sol, à l'abri, dans les couverts ou dans les buissons. Il est de forme ronde, de la taille d'un petit ballon avec une entrée en dessous. Sa présence se repère souvent à un va-et-vient régulier d'insectes vers un point fixe, notamment dans des buissons, un garage ou un couvert.



Le nid secondaire se forme dès le début de l'été et peut abriter plusieurs milliers d'individus. De forme arrondie ou en goutte, il atteint des dimensions importantes, avec un diamètre pouvant aller jusqu'à 80 cm. Il se situe le plus souvent en hauteur, dans la canopée des arbres, parfois à plus de 20 m du sol, mais peut également se développer à basse altitude, notamment dans des buissons, des haies ou d'autres zones végétalisées proches du sol.

Le frelon asiatique : un réel danger

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est une espèce particulièrement invasive. Prédateur généraliste, il a la particularité de décimer les ruches d'abeilles domestiques, ce qui impacte la pollinisation et donc la production agricole. Sa présence est associée à une perte de biodiversité notamment par le déclin des espèces d'insectes indigènes et plus particulièrement les abeilles et les frelons européens.

Sa propagation est extrêmement rapide : sur le district de la Côte, près de 200 nids ont été détruits en 2025.



Actions de la Municipalité

Pour faire face à cette évolution, la Municipalité a mis en place les actions suivantes :

- subvention à 100 %, maximum CHF 700.- des destructions de nids par des entreprises spécialisées ;
- formation de ses employés de terrain à la reconnaissance des frelons et des nids ;
- sensibilisation de la population : **votre participation est primordiale !**
En signalant les individus et les nids, vous permettez d'endiguer la prolifération.

Que faire si je vois un frelon asiatique ou un nid ?

- Photographiez ou filmez l'insecte, le nid et toute autre découverte suspecte. Au moins un frelon asiatique doit être identifiable sur la photo ou vidéo. Ne vous approchez pas à moins de 5 m d'un nid et évitez de le secouer.
- Notez la date, l'heure, le lieu et l'environnement (par ex. ruches, forêt) de la découverte.
- Annoncez le cas suspect via la plateforme suisse d'annonce pour le frelon asiatique : frelonasiatique.ch.
- Trouvez un exterminateur formé à la destruction des nids de frelons : désinfestateurs privés ou Société d'Apiculture de Nyon.
- Confirmez via le site frelonasiatique.ch que le nid a bien été détruit, à quelle date et par quelle entreprise.

